

UNE-ECO

# Hôtellerie-restauration : hausses de salaires en vue

MATHILDE VISSEYRIAS

Sauf coup de théâtre, les minima salariaux dans l'hôtellerie-restauration vont bientôt être augmentés. La CFDT (31 % des voix aux élections professionnelles) s'apprête à signer la proposition faite par le patronat de relever la grille de ces salaires de 16,3 % en moyenne. Cette grille fixe les rémunérations les plus basses (par échelon), l'entreprise pouvant payer son salarié au-delà. Datant de 2018, elle devait être améliorée en urgence. Alors que le secteur souffre d'un manque criant de main-d'œuvre, les rémunérations minimales de plusieurs échelons sont en effet inférieures au smic...

La nouvelle grille garantit que le plus bas salaire sera supérieur de 5 % au smic. La CFDT est pour l'instant la seule organisation syndicale prête à apposer sa signature. La CGT (majoritaire avec 36 % des voix) ne votera pas la proposition du patronat. Mais elle ne s'y opposera pas. Idem pour la FGTA-FO. « *La FGTA-FO ne s'opposera pas à une grille attendue depuis 2018, déclare Nabil Azzouz, secrétaire fédéral FGTA-FO hôtels, cafés et restaurants (26 % des voix). Certes, ce n'est pas suffisant pour freiner l'hémorragie de pertes d'emplois, mais cela répond à une partie du problème.* »

Dans ces conditions, la nouvelle grille s'imposera. En effet, le cap des 30 % d'approbation est franchi (avec la signature de la CFDT), et celui des 50 % d'opposition ne le sera pas. Cet accord, qui doit être entériné au plus tard le 17 janvier, préfigure de nouvelles hausses de salaires. L'Umih, principal syndicat professionnel, vise une hausse du pouvoir d'achat des salariés de la branche entre 5 % et 8 %.

M. V.